



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 19/07/2022*

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf du mois de juillet à dix-huit heures trente heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL, Présidente**,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **13/05/2021**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Kénia NEBOT-MALADIN, Géraldine BASTARAUD,
Messieurs Jean-Claude MAES, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mesdames Maguy FUMONT-SAMSON, Betty BESRY
Messieurs Francois NAVIS, Joel TOTO, Alain TENEBBA, Edmond LANCLAS

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Joselaine GELABALE
Messieurs Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 7 Pouvoir = 0 Absents = 9 Votants = 7

SECRETAIRE : Madame kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2022-07-19/ 08 : PARTICIPATION D'UNE DELEGATION DE LA CCMG A LA 50^{ème} EDITION DU SALON NAUTIQUE AU GRAND PAVOIS DE LA ROCHELLE

Dr Maryse ETZOL, Présidente rappelle que **du 27 septembre au 02 octobre 2022** se déroule à La Rochelle la 50^{ème} édition du salon nautique international à flot « Grand Pavois ». Cet évènement est l'occasion de mettre en avant Marie-Galante avec la présence de l'Office de Tourisme de Marie-Galante.

Le Rallye des Iles du Soleil sera également à l'honneur avec la présentation de la 4^{ème} édition.

Cette Transatlantique entre La Palma (Canaries) et Marie-Galante (Guadeloupe) via Mindelo (Cap-Vert) organisée par GPO est ouverte à tous les plaisanciers ayant des bateaux de plus de 10 mètres. La 4^{ème} édition partira le dimanche 9 novembre 2022 de La Palma (Canaries).

Il s'agira à l'occasion de ce salon de faire le point sur l'organisation de la manifestation et sur les engagements des parties signataires de la convention : **Office du Tourisme de Marie-Galante, Communauté de Communes et le Grand Pavois Organisation (GPO).**

Aussi, Madame la Présidente propose la participation d'une délégation de la CCMG à cette 50^{ème} édition du salon nautique Grand Pavois de la Rochelle.

Il est proposé que l'ensemble des frais engagés pour cette délégation au départ de Marie-Galante soient pris en charge par la CCMG :

- Frais de transports : avion, bateau, train, taxis et éventuellement location de voiture
- Frais d'hébergement
- Frais de repas



La délégation proposée par Madame la Présidente se présente comme suit : **Dr Maryse ETZOL**(Présidente), **Géraldine BASTARAUD** (4^{ème} Vice-présidente), **Kénia MALADIN-NEBOT** (conseillère communautaire), **Jonathan BOUDRY** (Directeur de cabinet).

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 06 voix pour et 1 abstention (Guy ACCIPÉ) :

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la participation d'une délégation de la CCMG à la 50^{ème} édition du salon nautique **Grand Pavois de la Rochelle**,

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas de la délégation susmentionnée,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le 28/07/2022
- l'affichage le 28/07/2022

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,

Pour la Présidente empêchée,

Le 1^{er} Vice-Président

Jean-Claude WAES

